

Bayon

Érosion du pont sur lequel passe la D9 : la circulation est modifiée

Une visite réglementaire des plongeurs a mis en évidence d'importants arrachements de matériaux censés soutenir l'ouvrage. En attendant des études plus approfondies, le Département a d'ores et déjà mis en place des restrictions de circulation.

Des fondations érodées et des risques potentiels pour la sécurité routière. C'est ce qui résulte « d'une visite subaquatique des plongeurs » réalisée sous le pont qui enjambe la Moselle entre Bayon et Roville-devant-Bayon.

Ce contrôle réglementaire du patrimoine d'ouvrages d'art a révélé un « affouillement important » sous le radier aval de ce pont qui abrite la D9, indique le conseil départemental dans un communiqué sans préciser la date de cette opération.

Un affouillement est un « phénomène d'érosion localisée causé par l'action des courants d'eau au contact des structures », explique le Dé-

partement. En l'occurrence, « il se manifeste par la formation d'une cavité à la base des fondations, résultant de l'arrachement progressif des matériaux du sol ou du lit du cours d'eau sous l'effet de la force de l'eau ».

Passage des convois exceptionnels interdit

Dans le cas du pont, deux des quatre piliers de l'ouvrage (les appuis intermédiaires, NDLR) sont fragilisés par ce phénomène d'érosion, ce qui « compromet la capacité portante de la structure, en particulier pour les charges lourdes », poursuit le Département.

Résultat, la circulation a d'ores et déjà dû être modifiée : le passage des convois exceptionnels a été interdit à titre conservatoire par arrêté à compter du 19 juin 2025 jusqu'au 30 juin 2027.

Et d'autres mesures devraient suivre. « Un alternat de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds est en cours d'étude et sera prochainement mis en place, pour reporter les circulations



Le pont de Bayon est victime d'un phénomène d'érosion qui « compromet sa capacité portante ». Image Google Maps

sur la voie amont et préserver la pérennité de l'ouvrage », précise également le Département.

Contactée, la maire de la commune, Nicole Charrois, ne disposait pas d'éléments supplémentaires à l'heure où

nous écrivions ces lignes. « On a reçu l'arrêté il y a une heure », a-t-elle commenté.

Une analyse approfondie visant à réaliser des travaux de confortement de l'ouvrage est en cours.

● Thibault Petit